



## Conseil d'administration du 17 septembre 2020

Délibération n° 2020/27

**Objet : Approbation de la demande d'exonération de loyer de deux mois pour la société l'Opticienne au Poiré-sur-vie.**

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet urbain en centre-ville approuvée par le Conseil d'Administration du 19 mai 2016,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 23 février 2018,

Vu la demande d'exonération de loyer de la société L'Opticienne,

Vu l'accord de la commune de consentir, exceptionnellement, à une exonération de loyer d'un montant de 500 €HT pour une durée de deux mois.

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- approuve la demande d'exonération de deux mois de loyer d'un montant de 500,00 € HT soit 600 € TTC de la société L'Opticienne,
- mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique et financière de cette exonération.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée  
Courrier Arrivé

18 SEP. 2020